

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. Romain de Sainte Marie, Sylvain Thévoz, Nicole Valiquer Grecuccio, Léna Strasser, Emmanuel Deonna, Amanda Gavilanes, Glenna Baillon-Lopez, Badia Luthi, Diego Esteban, Jean-Charles Rielle

Date de dépôt : 12 janvier 2021

Projet de loi

modifiant la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) (D 1 05) (Pour la suspension des freins au déficit et à l'endettement)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

La loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), du 1^{er} janvier 2014, est modifiée comme suit :

Art. 70 Dispositions transitoires relatives à la crise sanitaire de 2020 et à ses conséquences économiques et sociales

¹ Les articles 12, 14 et 68 ne sont pas applicables aux budgets 2021 et 2022.

² Les articles 12, 14 et 68 ne sont pas applicables aux comptes de résultats individuels de l'Etat 2020, 2021 et 2022.

³ L'article 15 ne s'applique pas jusqu'au 1^{er} janvier 2023.

⁴ Pour les années 2022 et 2023, le Conseil d'Etat présente un budget anticyclique destiné à accompagner la reprise de l'activité économique du canton.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La crise économique et sociale que connaît le canton de Genève est sans précédent depuis la 2^e Guerre mondiale. Les mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre la propagation du COVID-19 touchent de plein fouet l'Economie et le marché du travail.

Dès lors, l'impact financier pour l'Etat de Genève est multiple : diminution des recettes fiscales, augmentation des charges à court et long terme.

D'une part, le ralentissement économique entraîne une diminution des recettes fiscales. Les bénéfices des entreprises sont moindres, ainsi que les revenus des salariés. Malgré le maintien d'un grand nombre d'emplois grâce aux mesures telles que les RHT ou encore les aides aux entreprises, la masse salariale diminue au regard de l'avancée de la crise. D'autre part, la nécessité pour l'Etat de développer des mesures d'aides aux secteurs les plus touchés, ainsi qu'aux personnes les plus précaires, premières victimes de cette crise, représentent des charges supplémentaires à court terme. Enfin, la crise sociale entraînant une paupérisation de la population entrainera également et inévitablement des charges nouvelles essentielles afin de ne pas abandonner les personnes les plus précaires et celles qui ont perdu leur travail suite à la crise. L'augmentation des charges et la diminution des recettes fiscales sont synonymes d'augmentation de la dette.

Augmenter la dette ne doit pas être perçu comme un épouvantail. Bien au contraire, en période de crise, il s'agit du meilleur moyen de mener une politique anticyclique de relance économique. Ne pas agir au moyen de l'endettement de l'Etat revient à renforcer le risque d'une crise économique et sociale durable qui détruira les emplois, anéantira nos PME et aggravera la situation des plus fragiles

Rappelons que l'Etat n'a pas hésité à s'endetter de près de 3 milliards pour sauver la banque cantonale genevoise alors que les taux d'intérêts avoisinaient les 4% dans les années 2000. Aujourd'hui, le PIB genevois a quasiment doublé en 20 ans pour dépasser désormais les 100 000 francs/habitant.e.s et les taux d'intérêts sont devenus nuls ou négatifs.

Dans ce contexte, tout en maintenant une gestion prudente et raisonnable, les pouvoirs publics devraient stimuler l'activité avec la dette qui, exprimée

en pourcentage du PIB, sera mécaniquement réduite une fois la croissance retrouvée. C'est la manière la plus pragmatique de fonctionner aujourd'hui : le secteur public a un rôle anticyclique naturel à jouer en soutenant l'investissement dans la transition écologique, en favorisant la consommation dans l'économie locale et en protégeant les populations plus précaires.

Selon Cédric Tille, professeur d'économie à l'Institut des hautes études internationales et du développement de Genève : « La Suisse dispose d'une importante marge de manœuvre et peut facilement absorber le coût d'un relèvement marqué de la dette. D'autant plus que l'emprunt est aujourd'hui totalement indolore et qu'il rapporte même de l'argent à l'Etat avec des taux d'intérêt négatifs à 30 ans ». D'un point de vue strictement économique, le professeur genevois juge le niveau actuel de la dette en Suisse trop faible. Constat partagé par le FMI également¹, la Suisse est parmi les plus radins avec les aides aux PME durant cette crise.

La position du professeur d'Economie rejoint celle du Fonds monétaire international (FMI) : « De nombreux pays profiteront de coûts d'emprunt qui se situent à leurs plus bas niveaux historiques et devraient s'y maintenir pendant longtemps sachant que la crise provoque une augmentation de l'épargne de précaution et freine la demande d'investissement. En outre, comme les pays devraient opérer en deçà de leur potentiel pendant un moment, les tensions inflationnistes resteront modérées, tout comme la nécessité pour les banques centrales de relever leurs taux d'intérêt. Il faudra continuer à mener une politique budgétaire de soutien souple en attendant qu'une sortie de crise sûre et durable soit trouvée. Alors que la dette publique pourrait s'accroître davantage dans un scénario défavorable, un rééquilibrage des finances publiques plus précoce que la situation ne le justifie comporte un risque encore plus grand de faire capoter la reprise, avec à la clé une hausse des futurs coûts budgétaires. »²

Dans ce sens, les dispositifs de frein à l'endettement et de frein au déficit empêchent concrètement de mener une politique économique de relance. En effet, la dette du canton dépasse 11.8 milliards F. Le premier plafond du frein à l'endettement étant à 13,3 milliards F, le déficit lié à la crise ayant été déjà

¹ <https://www.rts.ch/info/economie/11884940-la-suisse-parmi-les-pays-les-plus-radins-avec-les-pme-revele-le-fmi.html?fbclid=IwAR1kdaCxAe9ByrlN6bg8yfoKUPTNqa-vu1Y9i7YV4sG-olMEaiw0qt17fms>

² <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2020/07/10/blog-fiscal-policies-for-a-transformed-world>

estimé à 1 milliard F par la ministre en charge des finances, Nathalie Fontanet, il est probable que la dette cantonale atteigne très prochainement ce plafond.

C'est la raison pour laquelle, le présent projet de loi vise à suspendre durant une période déterminée de 2 ans ces mécanismes et invite le Conseil d'Etat à présenter un budget anticyclique destiné à accompagner la reprise de l'activité économique du canton.

Le mécanisme légistique développé dans le présent projet de loi reprend celui utilisé dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises (RFFA). Il s'agit de suspendre ces mécanismes au sein de la LGAF, afin de retrouver une croissance économique grâce au rôle d'investissement de l'Etat. Sans cela, les investissements et le fonctionnement de celui-ci seront bloqués et mettront, ainsi, en péril les entreprises, les emplois et le filet social.

Impact financier

L'impact financier du présent projet de loi est nul.